

Démarche : Demande de subvention pour la restauration du patrimoine bâti (CARPP-RO)

Organisme : Direction Stratégie urbaine - service Habitat - Logement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Il s'agit d'un dispositif incitatif - pour le ravalement des façades visibles de l'espace public - qui permet d'apporter une aide financière aux propriétaires privés d'immeubles ou de maisons construits avant 1945 et situés dans un centre élargi de la ville.

Cadre de la subvention

Sélectionnez le cadre de la subvention

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Cadre incitatif (CARPP : Campagne d'aide à la réhabilitation et à la protection du patrimoine)
- Cadre obligatoire (RO : Campagne de ravalement obligatoire)

Année de construction du bâtiment

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Avant 1945
- Après 1945

Le bâtiment est-il Avenue Georges Dumas ou Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Adresse du bâtiment

Sélectionnez votre adresse dans la liste. Seules les adresses éligibles à une subvention sont présentes.

Sélectionnez l'adresse du bâtiment dans la liste CARPP

Demande de subvention pour la restauration du patrimoine bâti (CARPP-RO)

Sélectionnez l'adresse du bâtiment dans la liste RO

Renseignements sur le demandeur

Type d'occupation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Propriétaire

Locataire

Vous êtes

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Un particulier

Une société

Un syndic

Nom de la société

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Etes-vous inscrit dans le registre national d'immatriculation des copropriétés ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Numéro de registre des copropriétés

Vous devez obligatoirement être inscrit au registre avec un numéro d'immatriculation

Pour immatriculer votre copropriété, vous devez le faire depuis <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/>

Numéro de téléphone

Adresse électronique de contact

Adresse

Demande de subvention pour la restauration du patrimoine bâti (CARPP-RO)

Représentation

(Architecte, maître d'œuvre, syndic ...)

Etes-vous représenté par un architecte, un maître d'œuvre ou un syndic ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Représenté par

(Architecte, maître d'œuvre, syndic ...)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Architecte

Maître d'œuvre

Syndic

Nom

Prénom

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Usage de l'immeuble

Usage

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Commercial

Logement

Mixte

Nombre total de logements

Date du dernier ravalement de façade

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- de 10 ans

+ de 10 ans

L'immeuble possède-t-il un local commercial au Rez-de-chaussée ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Demande de subvention pour la restauration du patrimoine bâti (CARPP-RO)

Le propriétaire de l'immeuble est-il l'exploitant du commerce ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Nom du locataire commercial

Adresse du locataire commercial

Téléphone du locataire commercial

Date de la dernière réfection de devanture commerciale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- de 10 ans

+ de 10 ans

Pièces à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis des différents corps d'état

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis des matériaux pour les travaux réalisés sans entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dans le cas d'une mono-propriété : l'attestation notariée de propriété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dans le cadre d'une copropriété : l'attestation d'immatriculation au registre des copropriétés et le procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant autorisé les travaux et désigné un mandataire pour déposer le dossier et percevoir les fonds

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dans le cas d'une location, d'un usufruitier, d'un titulaire d'un droit en viager, preneur d'un bail à réhabilitation ou d'un bail emphytéotique... : la lettre d'autorisation du propriétaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dans le cas d'une société : un extrait K bis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

La notice de travaux signée par les entreprises ou le demandeur, si celle-ci a été réalisée

Demande de subvention pour la restauration du patrimoine bâti (CARPP-RO)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme

Pour le paiement de la subvention, le RIB vous sera demandé une fois les travaux achevés, les factures devront être au nom du demandeur et à la même adresse que celle du RIB

Pour tous renseignements :

Ville de Limoges

Direction Stratégie Urbaine

64 avenue Georges Dumas – 87000 LIMOGES

Téléphone : 05 55 45 65 75

Adresse électronique : dsu@limoges.fr

Règlement de soutien financier de la CARPP : accessible sur le site de la ville

Le demandeur s'engage à :

- Prévenir obligatoirement la direction stratégie urbaine (05-55-45-65-75) du démarrage des travaux au moins 8 jours avant le commencement d'exécution et lui renvoyer la notice de travaux visée par la ou les entreprise(s) exécutant les travaux (si elle a été réalisée). La Ville de Limoges se réserve le droit d'exiger une visite sur le chantier au démarrage des travaux avec les parties concernées.

- Réaliser les travaux conformément à la notice (si celle-ci a été réalisée).

Le constat de la réalisation des travaux sera effectué lors d'une visite sur place du service en charge de la gestion du dispositif avant le démontage de l'échafaudage.

Si les travaux réalisés ne correspondaient pas à ceux préconisés, le bénéfice de la subvention pourrait être réduit ou supprimé.

- Respecter le règlement sanitaire départemental et le décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent dans un délai de 3 ans et autoriser les services de la Ville à procéder à une visite des locaux concernés.

- Avoir pris connaissance du règlement de soutien financier en vigueur :<h5> Lien vers la page du règlement </h5>

- Avoir pris connaissance du traitement des données à caractère personnel en fin de formulaire de demande de subvention

Tout manquement au respect fera l'objet :

- D'un non-paiement de la subvention :

o Si le constat est effectué durant l'instruction et/ou avant la mise en paiement ;

o En cas d'impossibilité d'effectuer ce constat ;

- D'une restitution de la subvention en cas de constat de non-respect dans les trois ans suivant le paiement.

Lu et approuvé

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'intégralité du présent document, en avoir compris les termes et conditions, et donner mon accord express pour son exécution.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Demande de subvention pour la restauration du patrimoine bâti (CARPP-RO)

Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-e du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des demandes de subvention pour la restauration du patrimoine bâti (embellissement des façades). Ces informations seront conservées 3 ans après paiement de la subvention ou règlement définitif d'un contentieux. Les informations collectées des dossiers rejetés seront supprimées dès notification aux demandeurs.

Les renseignements seront transmis aux services municipaux concernés, et à la Trésorerie municipale.

En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).